

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 décembre 2023

## NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Budget ville – exercice 2023 – approbation de la décision modificative n°3**Rapporteur : Isabelle Drancy

Il est proposé par cette décision modificative n°3 de modifier les crédits budgétaires comme suit :

**Une hausse nette de la section de fonctionnement de 89 400 € grâce notamment à des recettes complémentaires et des dépenses moindres que prévu :**

En recettes :

- + 70 000 € de recettes d'horodateurs (à reverser au délégataire de la DSP pour le même montant) ;
- + 108 100 € de produit des forfaits post stationnement
- - 88 700 € d'excédent de fonctionnement reporté.

En dépenses :

- + 70 000 € de recettes d'horodateurs reversées au délégataire, conformément à la convention de délégation de service public du stationnement payant ;
- - 243 600 € correspondant à une diminution du montant de la contribution que la Ville doit verser au fonds de compensation des charges territoriales (FCCT), suite au calcul de l'impact effectif du transfert des compétences voirie et éclairage public à l'EPT Vallée Sud-Grand Paris.
- + 371 000 € d'opération d'ordre budgétaire pour la neutralisation du complément de prix perçu en section de fonctionnement, qui intervient plusieurs années après la cession du 27-29 avenue Jules-Guesde (qui avait eu lieu en 2016 pour 1 840 k€) ;
- - 108 000 € d'autofinancement pour financer cette opération d'ordre.

**Une diminution du volume d'emprunt et des opérations d'ordre en investissement :**

En recettes :

- + 371 000 € de neutralisation du complément de prix perçu en section de fonctionnement, lié à la cession du 27-29 avenue Jules-Guesde (qui avait eu lieu en 2016 pour 1 840 k€) ;
- - 108 000 € d'autofinancement ;
- - 263 000 € d'emprunts. L'enveloppe d'emprunt inscrite au budget primitif 2023 constitue en effet un maximum et est réduite, au vu notamment de recettes nouvelles ou de dépenses inférieures aux prévisions.

Cette décision modificative diminue l'autofinancement prévisionnel de 108 k€ (il s'établit donc à 3 982 k€) et diminue le recours à l'emprunt de 263 k€ portant le montant de l'emprunt inscrit au budget primitif 2023 à 5 162 k€.

Les évolutions des différentes sections sont donc les suivantes :

	BP 2023	DM 1	DM 2	DM 3	Total budget 2023
Recettes de fonctionnement	49 650 000 €	48 000 €	218 000 €	89 400 €	50 005 400 €
Dépenses de fonctionnement	49 650 000 €	48 000 €	218 000 €	89 400 €	50 005 400 €
Recettes d'investissement	21 563 000 €	- €	215 700 €	- €	21 778 700 €
Dépenses d'investissement	21 563 000 €	- €	215 700 €	- €	21 778 700 €

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir adopter la décision modificative n°3 au budget de la Ville, exercice 2023, mentionnée dans le tableau annexé.